

ACTUALITÉS SUR...

■ ACTUALITÉS

PARUTION DES DOCUMENTS RELATIFS À LA JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES ENJEUX DE L'INTÉGRATION

L'ORIV a organisé, le 22 mai 2015, une journée d'étude sur les enjeux d'intégration qui a clôturé un cycle d'échanges qui s'était déroulé de janvier à mars 2015 sur cette thématique.

L'intervention de l'ORIV dans le domaine de l'intégration s'inscrit dans une perspective sociologique de la notion d'intégration. A ce titre, elle consiste en une participation active des personnes à leur environnement. L'intégration implique l'ensemble des parties prenantes de la société dans une logique d'interaction et d'interdépendance. Elle constitue un processus central pour la cohésion sociale et nationale.

Lors de cette journée d'étude, il s'agissait d'aborder différentes manières de "faire société" et de travailler collectivement sur les freins et les difficultés. La journée a permis une mise en commun des réflexions issues du cycle et un travail collectif sur les enjeux d'intégration sociale. Elle a apporté des éclairages de chercheurs, d'universitaires, dans une approche comparée à partir d'expériences étrangères.

Le site internet de l'ORIV propose les différentes présentations des intervenants et les documents distribués lors de cette journée :

<http://www.oriv-alsace.org/documents/renouveler-le-regard-sur-les-enjeux-dintegration-sociale-actes-de-la-journee-detude/>

Les documents relatifs au cycle sont également accessibles :

<http://www.oriv-alsace.org/documents/integration-quels-nouveaux-defis-aujourdhui-actes-du-cycle/>

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

■ RETOUR SUR

JOURNÉE RÉGIONALE D'ÉCHANGES SUR ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le 6 novembre dernier, l'ORIV a organisé en partenariat avec la CRESS Alsace une journée régionale d'échanges sur les liens entre politique de la ville et Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette journée avait plusieurs objectifs : sensibiliser et valoriser le rôle de l'ESS au profit des territoires urbains les plus en difficulté ; capitaliser et partager des informations sur le sujet ; apporter des connaissances et promouvoir les initiatives ; développer de nouvelles coopérations à travers la mise en réseau.

Environ 110 personnes ont participé à cette journée, au cours de laquelle des expériences ont été présentées. Il s'agissait de mettre en lumière les apports de l'ESS au profit des territoires urbains les plus en difficulté, aussi bien de par le développement d'activité économique et la création d'emplois au profit des habitants les plus éloignés du monde du travail, mais aussi de par les services innovants qui sont proposés (en matière d'accès aux droits et aux services, en faveur du cadre de vie, etc.).

Ont également été abordés durant la journée les liens et apports mutuels entre la politique de la ville et le mode d'entreprendre qu'est l'ESS, les conditions d'une telle coopération. Plusieurs élus et acteurs locaux ont fait valoir leurs points de vue, interrogeant la dimension de l'innovation, notamment en faveur des zones urbaines les plus en difficulté.

Les actes de cette journée seront disponibles au 1er trimestre 2016 sur le site internet de l'ORIV et de la CRESS.

ZOOM >

**Economie Sociale et
Solidaire et Politique
de la Ville**



novembre 2015

n° 104

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville

ZOOM >

Economie Sociale et Solidaire et Politique de la Ville

A l'heure de la réforme de la politique de la ville et de la mise en place des nouveaux Contrats de Ville (2015-2020), il semble utile de mettre en avant les apports de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au profit des territoires urbains les plus en difficultés. En effet, les valeurs de l'ESS, à savoir la gouvernance démocratique, le caractère non-lucratif et non-délocalisable de l'activité, la solidarité entre les membres..., contribuent non seulement à l'emploi et au développement économique de par la création d'activité ou l'embauche de publics en insertion professionnelle, mais aussi à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie des habitants en leur proposant des services innovants.

Cet article fait suite à une journée régionale d'échanges sur les liens entre ESS et Politique de la ville, organisée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS Alsace) et l'ORIV en partenariat avec la Caisse des Dépôts d'Alsace et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) le 6 novembre 2015¹.

La CRESS Alsace, association de droit local à but non lucratif, est le regroupement volontaire des structures régionales représentant les différentes familles de l'ESS en Alsace. La CRESS compte 45 membres et a pour rôle de connaître, faire connaître et soutenir et développer l'ESS en Alsace¹⁰.

■ QU'EST-CE QUE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

L'Economie Sociale et Solidaire rassemble des structures qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage du pouvoir dans l'entreprise et d'un réinvestissement de leurs résultats dans les projets et au service des personnes.

Plusieurs types de "familles" de structure appartiennent à l'ESS :

- les coopératives (par exemple les coopératives d'habitat et de logement, les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP), les coopératives bancaires, les Coopératives d'Activité et d'Emploi

- (CAE), les coopératives scolaires, etc) ;
- les mutuelles d'assurance ou de santé ;
- les associations (qu'elles soient bénévoles ou employeuses) ;
- les fondations (elles peuvent être collectrices de dons ou gestionnaires d'établissements de soin et de santé en Alsace),
- les entreprises sociales.

L'ESS se construit en réponse à des besoins sociaux et territoriaux de proximité en mettant en place des solutions innovantes. Par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique sont nées à la fin des années 1970 à l'initiative de travailleurs sociaux qui étaient confrontés au manque d'offres d'emploi pour les jeunes dont ils avaient la charge. Ces structures partagent les valeurs communes à l'ESS et ont pour vocation de remettre à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

A une vision lointaine, complexe et désincarnée de l'économie, l'ESS oppose une réalité plus locale, concrète et équitable. C'est la raison pour laquelle elle est durablement ancrée dans les territoires et le quotidien. Protection de l'environnement, santé, banque, sport, assurance, tourisme, enseignement, aide à domicile... quasiment tous les secteurs d'activité sont représentés parmi les secteurs de l'ESS².

Du fait de leur dimension locale et durable et de leur ancrage territorial, les structures de l'ESS ne peuvent pas être délocalisées. L'ESS est ainsi une économie robuste qui continue à créer de l'emploi malgré la crise de 2007. A titre d'exemple, l'ESS a créé 2 834 emplois supplémentaires de 2007 à 2013 sur le territoire alsacien.

Les chiffres confirment l'ESS comme véritable force pour la France : plus de 2 millions de salariés en équivalent temps plein et une part de l'ESS dans l'emploi en France de 10,5%. Par ailleurs, 600 000 recrutements sont à prévoir d'ici 2020³, du fait de départs à la retraite prévus dans les prochaines années. En Alsace, l'ESS représente 70 130 salariés, soit 10,8% de l'emploi et 5660 établissements employeurs.

■ LA POLITIQUE DE LA VILLE AUJOURD'HUI

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014⁴ a redéfini les principes d'intervention de la politique de la ville. Il s'agit d'une politique territoriale en faveur des territoires urbains les plus en difficulté, ciblée sur 1300 quartiers prioritaires (on parle de QPV) en France métropolitaine, visant à réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leurs agglomérations de référence. Cinq grands principes guident cette politique publique : le partenariat, la mobilisation de tous les moyens (crédits de droit commun et crédits spécifiques), l'innovation et l'expérimentation, la participation des habitants et la solidarité entre les territoires à l'échelle des agglomérations.

Pour la période 2015-2020, cette politique s'appuie notamment sur la mise en œuvre de Contrat de Ville, dispositif engageant plus particulièrement les services de l'Etat (préfecture, éducation nationale, justice...), les collectivités locales (communes, intercommunalités, département et région) et des organismes publics (Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé, bailleurs sociaux...).

Les contrats de ville s'organisent autour de trois piliers :

- la cohésion sociale (santé, éducation, offre de loisirs, accompagnement des parents, accès aux droits...)
- l'emploi et le développement économique (insertion professionnelle, parrainage, formation, accompagnement à la création d'entreprises...)
- le cadre de vie et le renouvellement urbain (sécurité et tranquillité publique, entretien et aménagement des espaces extérieurs, logement...).

Trois axes transversaux viennent compléter les orientations et actions du contrat de ville : la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes.

En dépit de plusieurs décennies d'action publique, les Quartiers Politique de la Ville (QPV) se caractérisent par un taux de pauvreté trois fois plus élevé que la moyenne nationale et où plus de la moitié des 18-24 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage atteint 23% et pour les jeunes il monte jusqu'à 43%. Le taux d'emploi des femmes est quant à lui très faible (42% des femmes sont inactives, soit un taux 2 fois plus élevé que pour les hommes)⁵. Ces quelques données montrent l'importance des enjeux en matière d'éducation, de formation, d'accès à l'emploi et d'accès aux droits.

A l'échelle de la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, 68 communes sont concernées, totalisant 116 quartiers prioritaires et 380 446 habitants (soit 6,9% des habitants de la région) ; dont 15 communes, 31 QPV et 143 698 habitants pour la seule région Alsace.

■ LE CADRE DE LA LOI HAMON ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS INTERMINISTÉRIELLE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La loi ESS du 31 juillet 2014⁶ marque une avancée considérable pour la reconnaissance et la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire en France. Cette loi donne un socle juridique et une reconnaissance législative à cette économie qui a désormais vocation à changer d'échelle. Grâce à cette loi, le périmètre de l'ESS est clairement défini, les acteurs sont mieux identifiés et identifiables, le modèle économique des entreprises de l'ESS est consolidé et des financements dédiés sont mis en place. Par ailleurs, cette loi permet d'inscrire la politique publique de l'ESS dans la durée en consacrant les CRESS⁷ comme instances représentatives de l'ESS en région.

La politique de la ville et l'ESS ont de nombreux points de rencontre. Ainsi, le ministre délégué chargé de l'ESS et le ministre délégué chargé de la ville les ont formalisés dans le cadre d'un engagement visant à renforcer leurs moyens et leurs actions en faveur de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en signant en septembre 2013 une Convention d'objectifs⁸.

Les quatre objectifs principaux de cette convention sont les suivants :

- Améliorer la connaissance de l'ESS dans les quartiers prioritaires pour agir plus efficacement ;
- Créer de l'activité dans les quartiers par un "choc coopératif" et par le développement des clauses d'insertion ;

- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS (notamment par le biais des emplois d'avenir) ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers.

Aujourd'hui, si des liens tangibles existent entre ESS et politique de la ville aux échelles locales, les nouveaux contrats de ville et la loi du 31 juillet 2014 renforcent les possibilités d'agir et de mettre en œuvre activement la convention d'objectifs de septembre 2013.

■ LES LIENS ENTRE ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE

Les acteurs de l'ESS sont des acteurs historiquement engagés dans les quartiers. Ils sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs incontournables de la politique de la ville. Ainsi, les QPV se caractérisent par un tissu associatif très dense. A titre d'exemple, 181 associations différentes ont été financées dans le cadre de la politique de la ville sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2015.

Par ailleurs, une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur cinq est implantée dans les QPV et un salarié en insertion sur trois réside dans un quartier prioritaire⁹. Le développement économique des quartiers prioritaires s'appuie, entre autres, sur l'activité croissante des SIAE, notamment à travers un accroissement des clauses d'insertion, qui ont prouvé leur efficacité en termes d'emplois.

Les initiatives associant acteurs, citoyens, collectivités et réseaux d'accompagnement démontrent dans de nombreux cas, la capacité de l'ESS à s'inscrire en transversalité avec la politique de la ville. Sur les QPV, l'ESS se revendique comme un acteur fort en matière de cohésion sociale, historiquement et naturellement au plus près des besoins de leurs habitants et largement portée par ceux-ci. Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et fortement adaptées aux spécificités territoriales, en particulier celles des QPV.

Du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale, l'ESS constitue un véritable levier de développement économique. Le préambule de la convention d'objectifs signée entre le ministre de la ville et le ministre de l'ESS, rappelle comment l'ESS peut être adaptée aux questions de développement économique dans les quartiers : "L'ESS est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers".

La politique de la ville et l'ESS ont des liens forts et poursuivent des objectifs communs. Pour autant ces deux secteurs mériteraient de se rapprocher encore davantage, notamment dans le cadre des contrats de ville, en valorisant l'ESS comme levier du développement social et économique sur les territoires les plus en difficulté.

ZOOM

Lors de la journée du 6 novembre 2015, plusieurs acteurs sont venus témoigner de leurs projets, dont les Coopératives Jeunesse de Services et la micro-crèche d'insertion La cour enchantée.

■ COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES

Les Coopératives Jeunesse de Services¹¹ (CJS) sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif qui accueillent des 16-18 ans pendant l'été. Initiées il y a près de 30 ans au Québec, les CJS ont fait leurs preuves et sont actuellement déployées en France par Coopérer pour Entreprendre.

Le principe est simple : des jeunes de 16 à 18 ans (12 à 17 ans au Québec) créent leur coopérative pendant un été afin de développer des services au sein de leur quartier durant les mois de juillet et août. Les jeunes définissent les activités sur lesquelles ils souhaitent travailler mais les CJS sont généralement liées à la prestation de services (jardinage, garde d'enfants, ménage, bricolage, etc), aux services aux entreprises et aux interventions pour les collectivités (organisation d'événements par exemple).

L'idée est d'initier les jeunes à la démarche de la création d'entreprise coopérative du début à la fin et de développer chez eux un esprit d'entreprendre. La coopérative les initie au fonctionnement démocratique, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché. Les jeunes perçoivent une petite rémunération liée à l'activité de l'entreprise. Ils sont encadrés par deux animateurs et soutenus par un comité local qui regroupe principalement des acteurs économiques et ESS, des structures jeunesse et de l'éducation populaire, des collectivités locales et des citoyens.

Les CJS se déploient peu à peu sur l'ensemble du territoire français. Elles sont au nombre de 21 en 2015. Il n'existe pas pour le moment de CJS en Alsace mais une réflexion est en cours à ce propos.

Pour plus d'informations : <https://fr-fr.facebook.com/cjs.france>

■ UN EXEMPLE DE SERVICE AUX HABITANTS : LA MICRO-CRÈCHE D'INSERTION LA COUR ENCHANTÉE

La micro-crèche d'insertion La cour enchantée, fonctionne depuis 2011, suite à un appel à projets de la CNAF pour développer ce type d'accueil. L'association PAR'Enchantement¹², installée dans le quartier de Koenigshoffen à Strasbourg, a saisi cette opportunité pour mettre en place un mode d'accueil souple, à destination des

parents en démarche d'insertion professionnelle. Les salariés bénéficient pour la plupart de contrats aidés (personnel en insertion professionnelle).

82% des enfants accueillis à la micro-crèche vivent dans des familles pauvres (contre 18% en moyenne dans les modes de garde collectifs). Cela constitue des leviers à la fois pour la socialisation des enfants et pour l'insertion professionnelle des mères de famille. En effet, peu de structures offrent la souplesse et la réactivité nécessaires pour entreprendre des démarches qui permettront de trouver un emploi.

L'accueil des enfants à la micro-crèche s'accompagne d'un suivi global de la famille pour les écouter, les aider, les orienter et les accompagner. En effet, l'une des particularités de l'association PAR'Enchantement est son ancrage territorial fort et son projet associatif basé sur la reconnaissance des capacités des habitants et de leur "pouvoir d'agir".

¹ Dossier du participant de la journée disponible sur : <http://www.oriv-alsace.org/documents/journee-regionale-dechanges-economie-sociale-et-solidaire-et-politique-de-la-ville/>

² CNCRES, Panorama de l'ESS édition 2015, 16 p. <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l'ESS%202015-CNCRES.pdf>

³ CNCRES, "Départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS et stratégies des entreprises pour y faire face", 2011, 86 p. http://www.cncres.org/upload/iedit/1/209_1499_Etude_departs_retraite_ESS_2011.pdf

⁴ http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000028636804

⁵ Rapport ONZUS 2014 : www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/onzus_rapport_2014.pdf

⁶ http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000029313296

⁷ Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire – www.cress-alsace.org

⁸ www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention_d_objectifs_pour_les_quartiers_prioritaires_ess.pdf

⁹ Rapport du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/dp-ville-rassemble-v2.pdf>

¹⁰ www.cress-alsace.org

¹¹ <http://www.cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services/>

¹² www.associationparenchantement.com/

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Caroline Blaison
Manon Marquis (CRESS Alsace)
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org